



Communiqué de presse
10 février 2024

Opération "achats remboursés" dans le centre-ville de Laval : les gagnants tirés au sort

Pour encourager l'attractivité du centre-ville, la Ville de Laval, en lien avec l'association Laval Cœur de Commerces, a lancé une opération "Achats remboursés", qui permet à quarante personnes, tirées au sort, d'être remboursées de leurs achats effectués pendant les quatre semaines des soldes d'hiver.

Avec près de 300 magasins, le centre-ville de Laval est le premier pôle commercial de la Mayenne. Ces commerçants font face à de profonds bouleversements : la concurrence de la fast-fashion sur internet, l'essor de la seconde main, la pression sur le pouvoir d'achat, l'impact des chantiers d'aménagements en ville. L'équipe municipale prend tous ces enjeux à bras-le-corps : des vitrines décorées à l'opération "Achats remboursés", des initiatives fortes et inédites sont initiées pour animer et soutenir le tissu commercial.

Mercredi 7 février au lendemain de la fin de l'opération, la ville a procédé au tirage au sort des 40 gagnants qui se verront rembourser jusqu'à 200 euros du montant de leurs achats. En présence de Maître Bouvet, huissier de justice, le nombre d'enveloppes des participants comptabilisées démontre l'intérêt du partenariat proposé par la ville de Laval et l'association.

Sur les quatre semaines de soldes, 2 057 personnes ont déposé un bulletin de participation dans les urnes du centre-ville. Seulement un peu plus de la moitié des participants habitent à Laval (54% - 1 121 personnes), environ 30% sont en provenance de l'agglomération lavalloise (613), 219 sont Mayennais et il y a 80 acheteurs qui ne viennent pas du département (14 individus n'ont pas précisé le lieu d'habitation).

"La provenance des participants démontrent l'attractivité de notre centre-ville qui rayonne sur l'agglomération et au-delà. L'offre commerciale des magasins est diverse et répond à une demande des Mayennais" explique Antoine CAPLAN, adjoint en charge des commerces.

Le tirage au sort des 40 gagnants respecte les ordres de grandeur de participation avec 50% de Lavallois et 40% d'habitants de Laval Agglomération. Les participants ont compris les règles du jeu et n'ont pas hésité à faire leurs achats en centre-ville. Le montant cumulé des tickets des gagnants s'élève à 7 211 euros pour un panier moyen par personne de 180 euros.

"Je remercie les commerçants du centre-ville qui ont participé à cette opération inédite. Leur mobilisation et le travail en coopération avec les acteurs du centre-ville nous permettent de consolider notre attractivité commerciale" s'enthousiasme Solange BRUNEAU, conseillère municipale déléguée en charge du sujet.

Les gagnants sont invités à l'Hôtel de Ville, le vendredi 23 février prochain à 18h, pour se voir remettre de manière symbolique un chèque des mains de la municipalité et de l'association Cœur de Commerces.

Contact presse :

Fabien BLANCHARD : fabien.blanchard@agglo-laval.fr

06 22 73 96 65